

Prestations de prévention de la criminalité



Analyses sécuritaires d'habitation

Dans une optique de prévention des cambriolages, analyse gratuite des habitudes en matière de prévention, contrôle général de l'habitation et conseils en matière de mesures électroniques

Qui peut demander la prestation : citoyens



Analyses sécuritaires d'institution ou d'entreprise

Dans une optique de prévention des cambriolages, analyse gratuite des habitudes en matière de prévention, contrôle général de l'institution ou de l'entreprise et conseils en matière de mesures électroniques

Qui peut demander la prestation : communes et entreprises



Conférences aux aînés

Présentation des délits impactant particulièrement les aînés (cambriolages, vols à l'astuce et escroqueries) et conseils de prévention à leur sujet

Qui peut demander la prestation : communes, associations et établissements spécialisés



Conférences thématiques sur mesure

Selon les besoins particuliers des requérants, des conférences peuvent être mises en place sur des thèmes souhaités et non traités dans des conférences déjà proposées

Qui peut demander la prestation : communes, associations, établissements scolaires obligatoires et post-obligatoires ainsi qu'établissements spécialisés



Conférences de prévention des cambriolages

Présentation des cambriolages et conseils de prévention

Qui peut demander la prestation : communes, entreprises et associations

Conférences sur le droit à l'image et les réseaux sociaux pour parents

Présentation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat, ...) ainsi que des droits et des devoirs que leur utilisation implique, concept de l'image numérique et rôle des parents à l'égard de leurs enfants

Qui peut demander la prestation : communes, associations et établissements scolaires obligatoires et post-obligatoires



Conférences sur le droit à l'image et les réseaux sociaux pour enfants

Discussion autour des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat, ...) sur les droits et les devoirs que leur utilisation implique ainsi que concept de l'image numérique

Qui peut demander la prestation : communes, associations et établissements scolaires obligatoires et post-obligatoires



Cours sur la gestion d'individus menaçants

Présentation des bons comportements à adopter face à des individus menaçants dans le milieu professionnel (accueil, réception, ...) et des bases légales concernant la légitime défense

Qui peut demander la prestation : communes ou entreprises



Formations pour le personnel de centres médico-sociaux et de soins à domicile

Sensibilisation aux bons comportements à adopter lors de contacts avec les aînés et aux messages de prévention à diffuser auprès de ceux-ci

Qui peut demander la prestation : communes et établissements spécialisés



Postes mobiles de gendarmerie ou de police

Sous la forme d'un bus aménagé en bureau d'accueil, le poste mobile permet aux polices vaudoises d'aller au plus près des citoyens sur le terrain et de leur offrir diverses prestations administratives. Les policiers effectuent également des patrouilles pedestres et/ou cyclistes.

Qui peut demander la prestation : communes



Cafés Police-Population

Présence de plusieurs membres de la police (chargés de prévention criminalité, répondants de proximité, chefs de poste, ...) et d'un représentant de la commune afin de pouvoir échanger avec les citoyens autour d'un café dans un cadre moins formel

Qui peut demander la prestation : communes

Consultez notre catalogue de prestations de prévention de la criminalité pour savoir de quelles prestations vous pouvez bénéficier.

Si l'une d'entre elles vous intéresse, il vous suffit d'envoyer un e-mail à :

prevention.criminalite@vd.ch

A indiquer dans l'e-mail :

- prénom
- nom
- adresse
- numéro de téléphone
- prestation souhaitée
- nombre de personnes à laquelle elle s'adresse

Nous nous réjouissons de votre prise de contact !

Nous vous prions toutefois de bien vouloir prendre note qu'un délai de quelques semaines peut s'écouler entre votre demande de prestation dans le domaine de la prévention de la criminalité et l'obtention de celle-ci car nous sommes en tout temps susceptibles de devoir faire face à des urgences qui mobilisent nos forces.



Savez-vous qu'il est possible de bénéficier **gratuitement** de diverses prestations de la Police cantonale vaudoise, en collaboration avec les polices régionales et municipales, en matière de prévention de la criminalité ?

En effet, votre police propose non seulement aux citoyens mais aussi aux communes, aux associations, aux établissements scolaires, aux établissements spécialisés ainsi qu'aux entreprises du canton de Vaud de nombreuses prestations dans le domaine de la prévention de la criminalité, ceci à titre gratuit.



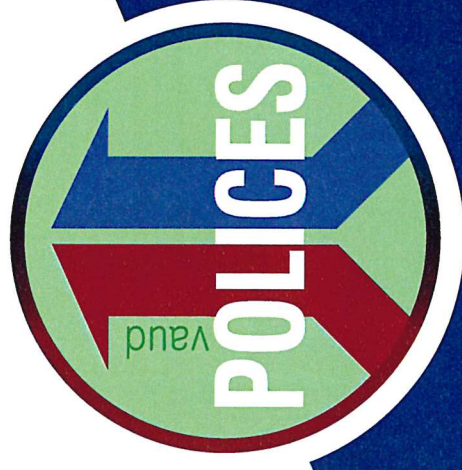
Pour de plus amples informations :



votrepolice.ch

Catalogue de prestations de prévention de la criminalité

Bénéficier gratuitement de diverses prestations des polices vaudoises



VOTREPOLICE